

DOSSIER D'INFORMATION

DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

Titre de niveau 3

Sites
Marseille / Manosque / Digne

Formation initiale et continue (salariés, apprentissage, professionnalisation)

NB : La réforme de la formation DEAES s'applique à cette nouvelle session



La certification a été décernée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATIONS
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



www.irts-pacacorse.com

LA PROFESSION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	3
LES LIEUX D'INTERVENTION	4
LE CADRE GENERAL DE LA FORMATION	5
EFFECTIF ET LIEUX DE FORMATION.....	7
PLANIFICATION PREVISIONNELLE DEAES 2023-2024	8
L'ADMISSION EN FORMATION	9
LE CALENDRIER	11

LA PROFESSION D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

MISSIONS

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adultes, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

FONCTIONS

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et potentialités de la personne, dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales). Il accompagne la personne dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (alimentation, hygiène, aide aux déplacements...) en fonction de ses capacités et de ses choix. Il participe à l'entretien du cadre de vie de la personne que ce soit à son domicile ou en établissement.

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne dans la cadre d'une relation individuelle ou de groupe qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe au bien-être physique et psychologique de la personne dans les différentes étapes de sa vie de l'enfance à la fin de vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Lorsqu'il exerce au sein d'une institution ou d'un service, il inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement. Il prend en compte et communique avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement ainsi que de l'aide apportée ou proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne ou des groupes de personnes.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

LES LIEUX D'INTERVENTION

Les lieux d'exercice de l'Accompagnant Educatif et Social sont très larges.

Ils peuvent intervenir directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) , services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...), en établissement social et médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des foyers d'accueil médicalisés (FAM), des instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfants à caractère social (MECS)...), dans des structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

L'évolution de la profession et du métier inscrit ce professionnel dans les métiers de proximité et de la relation et le dote de compétences plurielles, précises et transférables selon les contextes d'intervention.

La réforme de la formation préparant au DE AES modifie les modalités d'accès à la formation et sa mise en œuvre (certification, individualisation des parcours, connaissances et attestations).

L'ensemble des éléments sont présentés ci-après.

La formation est accessible par différentes voies d'accès : initiale ou continue, VAE, parcours individualisés.

LE CADRE GENERAL DE LA FORMATION

LE CADRE REGLEMENTAIRE

- Décret n° 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au DEAES
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au DEAES

OBJECTIFS ET ATTENDUS DE LA FORMATION

La formation vise à accompagner la construction de compétences et de savoirs propres à exercer la fonction d'AES, et ce, quelle que soit le secteur d'intervention retenu.

L'obtention du DE AES atteste ainsi des compétences requises pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe « référentiel professionnel » (arrêté du 30 août 2021)

La formation proposée se structure autour de cinq domaines de formation auxquels sont associés cinq blocs de compétences certifiés en cours et fin de formation :

- **DF1** : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- **DF2** : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- **DF3** : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- **DF4** : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- **DF5** : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne. Ce dernier est commun au DEAS.

La conception pédagogique retenue permet d'articuler une formation pratique qui s'appuie des sites de stage « qualifiants » (stage ou terrains employeur), et la formation théorique, déroulée à l'IRTS PACA et Corse.

La professionnalisation est ainsi basée sur un esprit d'alternance intégrative fort, fondement pédagogique des formations sociales.

La formation permet la prise en compte des parcours individualisés, et décline des enseignements théoriques, proposés en présentiel, et en distanciel, ponctuellement (formation ouverte et à distance, visioconférence, travaux tutorés ...).

COÛT DE LA FORMATION

- ✗ **Financement de la formation par la Région Sud pour les candidats en formation initiale** : jeunes en continuité de parcours scolaire, demandeurs d'emploi sans qualification
- ✗ **Financement Employeurs (OPCO, Transition PRO, FONGECIF) pour les salariés** : 6 804 € pour les stagiaires réalisant la totalité de la formation.
- ✗ **Formation par la voie de l'apprentissage** : renseignements et devis sur le site du GIAPATS (CFA des métiers du Travail social)
- ✗ **Epreuves de sélection** (uniquement pour les salariés) : 125 €

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation d'AES se déroule sur une amplitude moyenne de 12 mois; elle comporte :

- ✗ **546 heures de formation théorique** et **21 heures** consacrées à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences de niveau 2.
- ✗ **840 heures de formation pratique** pour les étudiants en formation initiale ou en Congés Individuel de Formation.
- ✗ **140 heures de formation pratique hors terrain employeur** pour les salariés (apprentis, professionnalisation)

La répartition des heures de formation théorique se décline comme suit :

		Heures de formation théorique	Heures de formation pratique FI	Heures de formation pratique CE hors employeur
DF1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 h	840 heures	140 heures
DF2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91h		
DF3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h		
DF4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h		
DF5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h		
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2	21h		
	TOTAL	567 h		

EFFECTIF ET LIEUX DE FORMATION

La formation préparant au DE AES est accessible en formation continue (stagiaires en situation d'emploi : salariés, apprentis, professionnalisation) ainsi qu'en formation initiale (demandeurs d'emploi peu qualifiés, jeunes en continuité de parcours scolaire).

EFFECTIFS (formation initiale)

- ✖ Marseille : 50 places
- ✖ Manosque : 15 places
- ✖ Digne : 15 places

Pour les stagiaires retenus sur ces quotas, la formation sera totalement prise en charge par la Région Sud, leur statut sera celui de stagiaire de la formation professionnelle non rémunérée. Des aides régionales peuvent être mobilisées, en regard des ressources de chaque stagiaire.

Pour plus d'informations : <http://www.regionpaca.fr/se-former/formation-sanitaire-et-sociale/les-aides-individuelles-regionales/presentation-des-aides.html>

EFFECTIFS (formation continue et/ou apprentissage)

- ✖ Marseille : 30 places
- ✖ Manosque : 15 places
- ✖ Digne : 15 places

LIEUX DE FORMATION

Site de Marseille	Site de Manosque/Ste Tulle	Site de Digne
IRTS PACA et Corse Site des Flamants 10 av. Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE	ECO CAMPUS PROVENCE 445 Rue Gabriel Besson 04220 Sainte TULLE	MECS SAINT MARTIN 9 Avenue Paul Martin 04000 DIGNE

CONTACT DE LA FORMATION

Assistante de formation : Véronique CONTE

Téléphone : 04 91 67 13 12

Mail : veronique-conte@irts-pacacorse.com

PLANIFICATION PREVISIONNELLE DEAES 2023-2024

Site de Marseille

	2022/2023			2023/2024		
	Formation théorique	Stage Formation Initiale	Stage Formation Continue	Formation théorique	Stage Formation Initiale	Stage Formation Continue
Septembre	0	0	0	70	0	0
Octobre	0	0	0	35	119	0
Novembre	0	0	0	35	112	0
Décembre	0	0	0	35	77	0
Janvier	49	0	0	49	70	0
Février	70	0	0	42	42	0
Mars	56	105	35	0	DEAES	0
Avril	28	105	35	0		0
Mai	28	105	35	0		0
Juin	70	84	35	0		0
Juillet	0	21	0	0		0
Août	0	0	0	0		0
S/Total	301	420	140	266	420	0
S/Total F° THEORIQUE				567		
S/Total F° PRATIQUE				840	140	
TOTAL				1407	707	

Sites de Digne et Manosque

	2022/2023			2023/2024		
	Formation théorique	Stage Formation Initiale	Stage Formation Continue	Formation théorique	Stage Formation Initiale	Stage Formation Continue
Septembre	0	0	0	70	0	0
Octobre	0	0	0	35	119	0
Novembre	0	0	0	35	112	0
Décembre	0	0	0	35	77	0
Janvier	49	0	0	49	70	0
Février	70		0	42	42	0
Mars	56	105	35	0	DEAES	0
Avril	28	105	35	0		0
Mai	28	105	35	0		0
Juin	70	84	35	0		0
Juillet	0	21	0	0		0
Août	0	0	0	0		0
S/Total	301	420	140	266	420	0
S/Total F° THEORIQUE				567		
S/Total F° PRATIQUE				840	140	
TOTAL				1407	707	

L'ADMISSION EN FORMATION

Pour entrer en formation, les futurs stagiaires doivent présenter dans les délais un dossier d'inscription conforme et complet qui devra être validé par la commission d'admission.

Et dans un second temps :

- ✓ Ou réussir l'épreuve orale d'admission (entretien)
- ✓ Ou bénéficier d'une admission de droit en formation et d'un entretien de positionnement conforme

NB : relèvent d'une admission de droit en formation et bénéficient uniquement d'un entretien de positionnement, les candidats concernés par les situations suivantes :

- ✓ Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés dans « les tableaux de passerelles » ;
- ✓ Les lauréats de l'Institut de l'engagement ;
- ✓ Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- ✓ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles ;
- ✓ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social relevant des anciennes dispositions de l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles , du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

✳ La commission d'admission

- Objectif : sur la base d'un dossier transmis par le candidat (CV, lettre de motivation argumentée, note complémentaire), la commission, constituée d'un formateur et/ou d'un professionnel du secteur social et médico-social, vise à apprécier la qualité du parcours antérieur, présenté par le candidat, ses aptitudes et motivations à entrer en formation (réflexion, savoirs de base), sur la base d'une grille d'évaluation commune.
- Evaluation : Présence des savoirs de base (écrit, outils numériques)
- Le candidat adresse une « note complémentaire » sur la base de consignes transmises par l'institut de formation (1 à 2 pages dactylographiées)

✦ L'épreuve orale d'admission

- Objectif : apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention, sa capacité à s'engager dans une formation sociale ainsi que son adhésion au projet de formation proposé.
- Durée : 25 à 30 minutes, avec un formateur et/ou un professionnel de l'intervention sociale et médico-sociale
- Evaluation : Note sur 20 avec admission à 10/20, sous réserve du nombre de place allouées, selon le statut du candidat.
- Critères de sélection : motivation, capacité du candidat à s'engager dans une formation en travail social.
- Correcteurs : formateur interne et/ou professionnel du secteur social et médico-social

✦ L'entretien de positionnement

- Objectif : apprécier le parcours et les aptitudes du salariés (ressources, motivation) permettant une projection dans la parcours de formation (aménagements éventuels)
 - Durée : 25 à 30 mn avec un formateur
 - Evaluation : évaluation qualitative, critères communs à tous les candidats. Admission sous réserve du nombre de place allouées (hors formation continue)
- A l'issue de l'épreuve orale d'admission (et des entretiens de positionnement), l'IRTS PACA et Corse publie sur son site, une liste d'admis en formation et, le cas échéant, une liste complémentaire.

Etudiants et candidats en situation de handicap

L'IRTS propose à tous les étudiants et/ou stagiaires en situation de handicap, des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification, mais aussi tout au long de la formation.

Un accompagnement adapté est proposé en fonction des demandes et des situations personnelles.

Pour toute demande d'information, nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap, Séverine MARCHAL, à l'adresse mail suivante: severine-marchal@irts-pacacorse.com.

Taux de réussite et insertion professionnelle

L'employabilité des DEAES est aujourd'hui forte sur le territoire et le bassin d'emploi (100%), et ce, quel que soit le statut et la voie d'accès à la formation.

Le taux de réussite au Diplôme d'Etat est pour les deux dernières années : 95 % en 2022, 95% en 2021, 90 % en 2020.

Les poursuites de parcours de formation pour les nouveaux diplômés s'effectuent généralement, indépendamment d'une prise de poste, vers une formation de moniteur éducateur (titre de niveau 4). L'accès à la formation s'effectue via un entretien de sélection.

LE CALENDRIER

	Site des Flamants Marseille	Sites de Manosque et de Digne
Réunion d'Information	Mardi 13 septembre 2022 – 14h00 – 16h00 Compte tenu du contexte sanitaire, les réunions d'information se feront par visio-conférence. Nous vous invitons à vous inscrire à la réunion en envoyant un mail à l'adresse suivante : veronique-conte@irts-pacacorse.com ou vous inscrire en ligne directement sur notre site. Le lien pour accéder à la réunion vous sera transmis par retour de mail.	
Réception du dossier d'Inscription	15/11/2022	15/11/2022
Résultat d'admissibilité	Vendredi 25 novembre 2022	Vendredi 25 novembre 2022
Entretien d'admission Entretien de positionnement	Mercredi 07 décembre 2022 IRTS PACA et Corse Site des Flamants	Jeudi 08 décembre 2022 IRTS PACA et Corse Digne-les-Bains
Résultat d'admission	Mardi 13 décembre 2022	
Dates d'entrée	Mardi 10 janvier 2023 IRTS PACA et Corse Site des Flamants	Mercredi 25 janvier 2023 IRTS PACA et Corse Digne-les-Bains

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

TABLEAU X DES PASSERELLES : DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION ET ALLEGEMENTS DE DE FORMATION

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé	Ministère des solidarités et de la santé
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialités CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel assistant de vie dépendance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	IPERIA
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			